

Deux dossiers phares à l'ordre du jour : retour en quelques mots

La maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

Interview de Michel Dévrieux,
maire de Pélussin

Accéder facilement à une offre de soins de proximité préoccupe chacune et chacun à tout âge, quel est le rôle de la commune ?

M.D. : Notre rôle aujourd'hui ou plus exactement le rôle de notre collectivité, c'est d'apporter une réponse aux besoins de santé des Pélussinoises et des Pélussinois et de créer les meilleures conditions d'accès et d'accueil pour une offre de soins de proximité et de qualité. C'est une priorité pour notre équipe.

Mais à quel prix ?

M.D. : Si je vous affirme que le conseil municipal soutient l'installation d'une maison de santé, cela ne peut pas se faire au détriment des finances communales et donc au détriment des Pélussinoises et des Pélussinois : nous sommes là en cohérence avec les équipes précédentes. On ne veut pas faire nôtre le « quoi qu'il en coûte » surtout parce qu'une commune n'en a pas les moyens.

Pourquoi mettre fin au projet place des Croix ?

M.D. : En remettant en cause le projet immobilier place des Croix, notre équipe prend un risque, mais le projet dont Pélussin a besoin c'est un projet partenarial entre la commune, les professionnels de santé, et les usagers : cela demande une parfaite connaissance des intérêts de chacun. Nous devons partager le même objectif, en respectant les intérêts de tous. Oui à une maison mé-



dicale, oui à un engagement communal mais oui au respect de notre parole avec un projet qui n'obère pas les finances communales.

Pensez-vous que c'est ce qui a pêché dans le projet immobilier place des Croix ?

M.D. : Probablement. Car chacune des parties s'est engagée sans toujours garder à l'esprit, comme la délibération initiale de novembre 2019 le précisait, l'engagement que la commune soit intégralement compensée

des charges de copropriété et de fonctionnement par les recettes versées par les occupants. Je comprends la déception des professionnels impliqués dans ce projet, j'entends l'incompréhension face au temps passé et à l'énergie déployée. Mais la décision du conseil est un choix responsable : la municipalité ne peut s'engager à combler durablement le déficit structurel d'une société de professionnels de santé.

Une maison de santé verra-t-elle le jour à Pélussin ?

M.D. : Aujourd'hui, notre ambition pour la commune est reconnue : l'État nous a désignés Petite ville de demain. Nous maintenons cet engagement pris lors du mandat précédent. Notre territoire dispose de tous les atouts pour convaincre les professionnels de santé de nous rejoindre dans un projet alternatif, adapté aux besoins des patients et respectueux des moyens de chacun tout en ne remettant pas en cause les autres priorités de notre mandat. Notre équipe reste au service de la population.

Programme Petites villes de demain

Interview de Lisa FAVRE-BAC,
première adjointe

Petites villes de demain, de quoi s'agit-il ?

L.F.B. : C'est un dispositif national qui vise à améliorer les conditions

de vie des habitantes et des habitants, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Échelonné sur 6 ans, le programme repose sur la mobilisation rapide de la commune, de la communauté de communes et du parc régional du Pilat.

Quels objectifs vous êtes-vous fixés ?

L.F.B. : Pour notre équipe, il s'agit avant tout d'agir pour revitaliser notre cœur de bourg, faciliter l'implantation de commerces et services utiles au quotidien. La période que nous traversons interroge fortement nos habitudes de consommation, nous souhaitons accompagner les acteurs qui offriront davantage de proximité à notre population.

Notre projet de territoire s'engage vers un programme de transition écologique, à travers la rénovation de bâtiments communaux, l'aménagement d'espaces publics ou encore en intervenant sur la mobilité. Ce projet de revitalisation nous permettra d'agir en concertation avec la population par tous les leviers de participation citoyenne, que les circonstances nous permettront, afin d'imaginer notre Pélussin de demain.



Les délibérations en bref...

- **Projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : décision de poursuivre**

Le conseil met fin au projet immobilier place des Croix (18 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention) et souhaite relancer un projet de MSP sur un autre tènement (23 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention).

Voir interview ci-dessus

- **Association Petites villes de France (APVF) : adhésion de la commune – Unanimité**

Pélussin, lauréate du programme Petites villes de demain, adhère à l'APVF pour bénéficier de son ingénierie et de la mise en réseau des élu-es à l'échelle nationale offerte par l'association. Par cette adhésion d'un montant de 390 €, il s'agit d'être au plus proche des choix nationaux impactant la politique locale communale.

- **Fondation de France : adhésion de la commune – Unanimité**

La Fondation a accompagné récemment les travaux de rénovation de la crypte de l'église Notre-Dame. Aussi et, en prévision d'un nouveau partenariat dans le cadre du programme de Petites villes de demain, la commune adhère à la Fondation de France pour un montant annuel de 230€.

- **Test préalable à la mise en œuvre d'une « zone 30 » : choix du périmètre**

Faisant suite au débat du conseil de janvier et pour améliorer la sécurité routière au cœur du bourg, la commune souhaite mettre en œuvre une zone 30. Un test visant à éveiller la conscience de la population sera mis en œuvre sur la départementale (14 voix pour ; le périmètre du cœur de bourg ayant recueilli seulement 10 voix favorables).

- **Aménagement d'un espace public place des Croix : acquisition d'une parcelle de 220 m² – 22 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions**

La commune choisit d'acquérir la parcelle grevée d'un emplacement réservé, inscrit au PLU, situé place des Croix, l'acquisition s'élève à 25 300 €. Cet emplacement stratégique permettra d'offrir un espace public apaisé dont la destination est à co-construire avec la population.

- **Vente d'une parcelle de 266 m² au garage Champin – 25 voix pour et 2 abstentions**

Sur la zone d'activité économique intercommunale du Planil, une parcelle de 266 m², enclavée et en friche, le long de la départementale 7 restait de la propriété de la commune. Aussi et pour répondre à un besoin du garage Champin, voisin direct, la commune choisit de lui céder le terrain pour un montant de 2 660€.

- **Charte fleuves sans plastique – (26 voix pour et 1 abstention)**

La charte, proposée à la signature des collectivités à l'échelle nationale, propose 15 mesures pour améliorer la gestion des déchets plastiques et lutter contre les pollutions des rivières, fleuves et océans. En signant cette charte, la commune s'engage à agir pour limiter les pollutions plastiques, en solidarité avec les autres territoires du bassin-versant.

- **Retrait d'une délibération sollicité par ENEDIS – 25 voix pour et 2 abstentions**

Le conseil retire sa délibération de novembre 2020 refusant le déclassement des compteurs Linky, en raison du transfert de la compétence distribution d'électricité au SIEL depuis 1993. Même si la commune n'est plus propriétaire des compteurs, elle rappelle à nouveau à Enedis, la nécessité de se conformer aux normes NF-14-100 lors de leur pose, ainsi qu'à l'obligation de faire respecter le droit des usagers de refuser le nouveau compteur communicant car la seconde délibération demandant le droit au refus par les habitant-es n'a pas été contestée par Enedis.

Prochain conseil municipal le 9 mars 2021



Renseignements :

Marie COUDEYRAS

Tél. 04.74.87.62.02. - mairie@ville-pelussin.fr